



BULLETIN MUNICIPAL DE MAURENS 2011



LE MOT DU MAIRE

Nous voilà au seuil d'une nouvelle année qui s'annonce riche en événements importants, pour l'avenir des français. Les élections présidentielles et législatives seront les points forts de 2012. Que chacun de nous réfléchisse et fasse son devoir de citoyen en son âme et conscience.

Nous sommes confrontés à une crise grave qui ne concerne pas seulement la France, l'année 2012 sera sans doute déterminante pour l'avenir de notre jeunesse. Soyons prêts à affronter ces difficultés en pensant à nos enfants.

La commune de Maurens continue tranquillement sa progression dans son développement, à ce jour nous comptons 1083 habitants.

Le projet important de 2012 sera la réfection du presbytère en logement social. La mise en route se fera en cours d'année, le coût des travaux se situe à environ 160 000 euros. Le ravalement des façades de la mairie est également programmé pour cette année. Ces travaux sont bien sûr conditionnés par le versement de subventions de plus en plus difficiles à obtenir. Mais au Conseil Municipal, nous restons positifs et ferons notre possible pour faire aboutir nos projets.

Je vous adresse mes meilleurs vœux, santé, bonheur et réussite pour tous, en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal.

Le Maire
Christian FLAGEAT

TRAVAUX ROUTIERS

VOIRIE COMMUNALE :

5 800 mètres de fossés ont été traités à la Grimardie et sur une partie de la voie communale du Breuilh.

Plusieurs passages busés ont été refaits.

Des travaux de « Point à Temps » ont été réalisés à la Caboussie et Allias.

La moitié de la route de la Grimardie (la partie haute) a été rénovée : renforcement et revêtement.

Le total des travaux 2011 est de : 59 703 euros.

Dans le même temps, les employés communaux ont effectué l'entretien habituel sur l'ensemble de nos routes.

Notre prévision pour cette année :

- la résolution du problème d'eau au Villageot,
- la réfection du reste de la route de la Grimardie,
- du point à temps où cela est nécessaire.

VOIES COMMUNAUTAIRES :

Il est à préciser que l'entretien de la « bande de roulement » ou partie goudronnée de ces voies, est à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard. Le reste (les fossés), est à la charge de la commune.

L'année passée, la voie n°2 « Lavergne », (du cimetière du Caudereau à la RD 107) a fait l'objet d'une réfection totale.

Nous vous rappelons les voies dont l'entretien est imputé à la Communauté de Communes :

- VC n° 2 : Tue Femme – Le Bourg – Lavergne,
- VC n° 5 : Le Breuilh,
- VC n° 7 : Le Fieu,
- VC n° 201 : Ladoux,
- VC n° 203 : Lescuretie,
- VC n° 204 : Les Sarrazies.

ASSAINISSEMENT

La fosse « toutes eaux » a été vidangée durant l'année dernière, coût : 1540 euros H.T.. Il est à noter que nous avons obtenu en 2011, une aide à la performance épuratoire de 3 765 euros, au titre du fonctionnement de la station en 2010.

Cette somme est attribuée par l'Agence de l'Eau « Adour Garonne » en fonction de la tenue de la station et de la qualité de ces effluents.

Rappel des tarifs :

- Abonnements : 120 euros/an
- Consommation : 0.90 euros/m³.

FRELONS ASIATIQUES

Un référent Frelons Asiatiques a été nommé à la Mairie, il s'agit de Monsieur REYREAUD Roland : 05.53.57.75.27.

La saison du piégeage des reines fondatrices arrive. Pensez à préparer vos pièges pour ces charmantes demoiselles qui construisent ces nids impressionnants.

CIMETIERE

Rappel des tarifs : Columbarium : - 528 € pour 50 ans,
- 1 400 € pour une perpétuelle.
Concession : - 50 € le m² en perpétuelle,
- 35 € le m² en cinquantenaire.

AMENAGEMENT DU BOURG 3^{ème} TRANCHE

La 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement du Bourg est terminée. Ces travaux ont permis :

- de prolonger les caniveaux du VC n°2 traversant le Bourg jusqu'aux routes se dirigeant vers les villages du Breuilh, de Leymarie, du Codert et de Lavergne,
- une amélioration importante de la circulation, avec un sens unique, autour de la salle municipale et sécurisation de l'école maternelle,
- la création de 36 places matérialisées de parking, dont 2 places réservées pour les personnes à mobilité réduite,
- la mise aux normes de la salle municipale pour les personnes handicapées avec installation d'une rampe d'accès et de W.C.,
- enfin la réalisation d'un barbecue et d'un appentis destiné à améliorer le déroulement des différentes manifestations.

Cout global de cette 3^{ème} tranche de travaux : 224 630.36 euros H.T.

Subvention du Conseil Général : 41 382 euros

Subvention du Député sur la Réserve Parlementaire : 20 000 euros

Subvention Amendes de Police : 10 000 euros,

Subvention DGE : 39 541.20 euros,

Subvention Conseil Général aménagement personnes à mobilité réduite : 5 580 euros.

Coût final pour la collectivité : 108 127.16 euros H.T..



SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Renforcement : Le Bost et La Caboussie : 23 000 euros,
 Les Pichottes : 78 000 euros,
 Le Petit Prat : 20 000 euros.

Prévisions 2012 : renforcement Le Bourg Sud et Lacoste : 150 000 euros

BATIMENTS COMMUNAUX

Carrelage salle des mariages de la Mairie : 4 107.06 euros T.T.C.,
Peintures extérieures du Bar Le Village : 5 957.38 euros T.T.C..

Prévision 2012 :

- Aménagement du Presbytère en logement social,
- Ravalement des façades de la Mairie.

Ces travaux se feront sous réserve d'obtenir les subventions nécessaires.

ECOLES

Effectif : 119 élèves

Mise en conformité de l'informatique par la Communauté de Communes du Pays de Villamblard.

Rambarde sur le muret dans la cour du primaire réalisé par les employés municipaux,
Plantation d'arbres dans la cour de la maternelle,
Achat de chaises pour les élèves, pour la somme de 568.13 euros T.T.C.,
Petits travaux d'entretien tout au long de l'année : 2112.02 euros T.T.C.,
Fournitures scolaires : 4 475.92 euros T.T.C..

Prévision 2012 : travaux de pose d'une trappe de désenfumage dans la cage d'escalier du primaire par la Communauté de Communes.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DORDOGNE (SDCID)

Le projet de SDCID qui émane de la réforme des collectivités territoriales et de la loi du 16 décembre 2010, a été présenté aux Conseils Municipaux au printemps dernier.

Il y était inscrit plusieurs propositions de fusions, de regroupements voir de dissolution de divers syndicats intercommunaux.

Les mairies ainsi que les comités syndicaux concernés ont été invité à délibérer, après maintes réunions d'information.

Le Conseil Municipal de Maurens et ses syndicats (eau potable, DFCI, transport scolaire) ont rejeté ces propositions de façon à garder des services de proximité et de qualité.

Nous serons informés dans les prochaines semaines, des décisions préfectorales.

CARTE COMMUNALE

La carte communale a été validée en février 2008, vous pouvez la consulter à la Mairie. Une révision de cette carte est prévue, un porter à connaissance en date du 08 février 2011 est à votre disposition aux heures et jours d'ouverture du secrétariat de Mairie.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale vous ouvre ses portes tous les 1^{er}s et 3^{èmes} mercredis de chaque mois de 15 heures à 19 heures. Nos deux bénévoles vous attendent afin de pouvoir vous faire profiter de la collection de la commune et de la collection de la Bibliothèque départementale comportant environ 4500 ouvrages. Le prêt des livres est gratuit.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Le repas des anciens s'est déroulé à la salle des fêtes le 17 avril 2011.



Comme les années précédentes, Monsieur le Maire a distribué des dictionnaires aux enfants de l'école qui rentraient en 6^{ème} en septembre 2011.

NOËL : Le 10 décembre 2011, les enfants de l'école de Maurens se sont retrouvés à la salle municipale pour la venue du Père Noël. A cette occasion un dessin animé leur a été projeté. Un cadeau a été remis à chaque enfant scolarisé dans la commune. Un goûter et un vin d'honneur ont clôturé cette après midi.



Comme les années précédentes, Monsieur le Maire a distribué des dictionnaires aux enfants de l'école qui rentraient en 6^{ème} en septembre 2011.

Un colis de Noël a été apporté aux personnes âgées seules et sans enfant.

Déchetterie de Beleymas

Lagudal
24140 BELEYMAS

Tel : 05.53.82.21.91

Jours d'ouverture :
Lundi et Mercredi toute la journée
Samedi matin

Horaires

Horaires d'hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	Horaires d'été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)
De 09 h 00 à 12 h 00 Et de 13 h 00 à 17 h 00	De 09 h 00 à 12 h 00 Et de 14 h 00 à 18 h 00

Tarifs :

Professionnels : 8 € le m³

Particuliers : gratuit jusqu'à 1 m³ par jour, ensuite il vous sera facturé 8 € le m³.



Les emballages métalliques, les cartons, les briques alimentaires
les bouteilles et flacons en plastique et les papiers

Je les mets dans le sac jaune



Distribués gratuitement en mairie



Les bouteilles, bocaux en verre

Je les dépose dans la colonne à verre



Disponible dans chaque commune



Les films, les pots, les boîtes la vaisselle en plastique
le polystyrène de boucherie, les restes alimentaires,
la vaisselle cassée...

Je les mets dans le sac noir



A se procurer en magasin



Les épluchures, fleurs fanées,
l'herbe, la cendre....

Je les mets dans le composteur



En vente au SMCTOM

Une question, un problème appelez gratuitement*
Céline et Isabelle au :

N° vert 0 800 77 59 58



*ligne fixe



ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES

Nous vous rappelons que le ramassage des ordures ménagères se fait tous les vendredis matin.

Pour le bien être de chacun, vous **DEVEZ DEPOSER VOS SACS NOIRS LE JEUDI SOIR**. Rappelons que les containers sont destinés aux habitations qui ne sont pas collectées par le camion. En ce qui concerne les sacs jaunes nous vous invitons à continuer l'effort du tri sélectif, le ramassage se fait tous les quinze jours le jeudi matin.

Vous **DEVEZ POSER VOS SACS JAUNES LE MERCREDI SOIR**. Les sacs jaunes sont à votre disposition gratuitement à la mairie.

Le dépôt sauvage de tous résidus est interdit, des amendes de police sont prévues pour les pollueurs.

N'oubliez pas que vous avez la possibilité d'utiliser les services de la déchetterie de Beleymas.

Deux points de dépôt pour le verre sont disponibles au Bourg et à Bardicales. Il est interdit d'y déposer d'autres ordures ménagères sous peine de suppression de ces containers.

ANIMAUX EN DIVAGATIONS

Un arrêté municipal du 28 juin 2001 interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, devront être munis d'un collier portant gravé sur une plaque le nom et le domicile de leur propriétaire ou de tout autre procédé d'identification.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Il est constaté régulièrement que de nombreuses déjections canines se retrouvent sur la voie publique en particulier sur les trottoirs dans le Bourg.

Il serait bon que les propriétaires de ces chiens prennent conscience de cette situation qui devient intolérable.

ABOIEMENTS DE NOS AMIS LES CHIENS

Cette situation n'est pas un problème nouveau, mais l'on peut observer, dans certains cas, depuis quelques mois, des comportements vraiment abusifs et il est nécessaire de procéder à quelques commentaires à ce sujet.

Cette rubrique n'a pas l'intention de programmer une répression, c'est la volonté de donner une information, prévoir une prévention, sensibiliser les propriétaires et compter sur leur compréhension.

Aucun bruit particulier, ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la qualité de la vie, à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Ces faits sont des incivilités, un manque de respect envers les autres. Les nuisances sonores, dont les aboiements de chiens, relèvent du Code de la Santé Publique.

Des aboiements répétitifs intenses, quelques fois pendant de très longues durées, avec de courtes interruptions, le jour et parfois la nuit, ne sont plus tolérables et doivent cesser. Les propriétaires de chiens ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Afin de faire preuve de bonne volonté les propriétaires de chiens doivent remédier à ces situations désagréables pour tous en utilisant les moyens existants : colliers anti-aboiements, inoffensifs et sans effets secondaires, ultrasons, visites éventuelles chez un vétérinaire, ou avec un minimum de dressage, etc.

Il faut quand même savoir que des poursuites judiciaires peuvent être engagées et aboutir à des amendes importantes. Dans certains cas graves, confiscation de l'animal ou encore des peines plus sévères.

Nous ne doutons pas que les propriétaires concernés seront sensibles à ces brefs commentaires et feront preuve de civisme.

Heureusement de nombreux propriétaires respectent leur voisinage et n'ont rien à se reprocher.

DELIBERATIONS

Scolarest : Le contrat a été renouvelé pour 1 an. Le tarif appliqué par la société est pour un repas enfant : 3.48 € T.T.C..

Le montant du ticket vendu par la mairie est pour un repas enfant : 2.20 €, la différence étant pris en charge par la commune.

LES 4 TAXES COMMUNALES 2011

- taxe d'habitation : 10.39 %
- taxe foncière : 9.32 %
- taxe foncière non bâtie : 62.04 %
-

BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Investissement : 512 569.21 €

Fonctionnement : 740 562.92 €

BUDGET PRIMITIF 2011 DE L'ASSAINISSEMENT

Investissement : 19 870.34 €

Fonctionnement : 33 942.05 €

TARIFS DES REGIES

- Garderie : Journée complète par mois : 33 €
 Demi-journée par mois : 16.50 €
 Occasionnelle : 2.60 €
- Photocopie : 0.20€
- Fax : 0.90 €
- Cadastre : 0.20€
- Salle municipale : caution : 400 €, chauffage en cas d'utilisation : 25 €

Location	Salle	Cuisine	Majoration cuisine lendemain de manifestation
Particulier commune	90 €	50 €	50 €
Association commune	35 €	50 €	50 €
Particulier hors commune	120 €	90 €	50 €
Association hors commune	120 €	90 €	50 €
Mariage commune	Gratuit	50 €	Gratuit
Disco	190 €		

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Pièces désirées	Documents à fournir	Coût	Observations
Déclaration de naissance	Livret de famille Certificat de praticien	Gratuit	Dans les 3 jours qui suivent la naissance
Déclaration de décès	Livret de famille Certificat de praticien	Gratuit	Dans les 24 heures qui suivent le décès
Extrait d'actes de naissance, mariage, décès	Indiquer le nom, le(s), prénoms et date	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
Carte d'électeur	Pièce d'identité Justificatif de domicile (facture)	Gratuit	Avoir 18 ans avant le 31 décembre, 3mois de résidence dans la commune
Carte d'identité	1 extrait de naissance 2 photos d'identité 1 justificatif de domicile L'ancienne carte 1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale (en fonction des situations) 1 justificatif de nationalité française (si vous n'êtes pas né en France) Autorisation parentale pour les enfants mineurs	Gratuit	Prise des empreintes digitales en Mairie En cas de non présentation de l'ancienne carte un timbre fiscal à 25 € vous sera demandé
Autorisation de sortie de territoire délivrée aux mineurs	Carte d'identité	Gratuit	Autorisation parentale obligatoire (présentation du livret de famille)
Passeport	Même chose que pour la carte d'identité plus un timbre fiscal		Demande a effectuée à la Mairie de Bergerac

**RELAIS POLE EMPLOI AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
VILLAMBLARD**

Le Relais Emploi est ouvert à Villamblard
Au Point Info de l'association Soutien Partage Evasion
15 avenue Edouard Dupuy
24140 VILLAMBLARD

Des informations du Pôle Emploi y sont disponibles.

Vous y trouverez notamment :

- de la documentation sur les métiers, la formation professionnelle, des informations concernant la recherche d'emploi,
- une aide pour accéder aux services en ligne du Pôle Emploi, pour vous inscrire, obtenir une attestation, accéder à votre dossier, actualiser votre situation mensuelle, obtenir une simulation de vos droits, consulter la réglementation et éditer une notice, rechercher des offres d'emploi et télécandidater,

Vous pouvez également être aidé pour la frappe et l'impression de CV ou lettre de motivation et bénéficier d'une initiation gratuite à l'informatique en tant que demandeur d'emploi.

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Le lundi de 09 h 00 à 12 h 00
Le mardi de 14 h 00 à 17 h 00
Le mercredi de 09 h 00 à 12 h 00
Le jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

Pour tous renseignements le Point Info : 05.53.81.33.62

TAXE DE SEJOUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VILLAMBLARD

Rappel réglementaire :

Elle existe depuis 1910 en France et doit être supportée par les touristes en séjour.

Son mode de versement est déclaratif ou forfaitaire.

Son produit est collecté par les logeurs pour le compte de la collectivité qui l'instaure et la gère.

Elle n'est pas assujettie à la TVA.

Elle est exclusivement affectée aux dépenses destinées à favoriser le développement des activités et de la fréquentation touristique sur le territoire.

Sur les territoires du Pays de Villamblard et du SD24, la taxe de séjour est :

- instaurée par la Communauté de Communes, ou le Conseil Communautaire,
- mixte, c'est-à-dire que 2 régimes de taxation sont appliqués selon la nature de l'hébergement,
- applicable du 1^{er} mars au 31 octobre,
- destinée aux dépenses de développement et de promotion du territoire.

Pour de plus amples renseignements, retrouvez toutes les informations relatives à la taxe de séjour, pour l'année en cours et l'année à venir, sur le site Internet du SD-24, ou contactez directement nos services :

Contact : Florence HOFFMANN

Du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 sauf mercredi

Tel : 05 53 22 86 76

Fax : 05 53 57 65 82

Mail : sidp24@wanadoo.fr

www.sd-24.net

Des plaquettes d'informations sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

ETAT CIVIL 2011



Nous souhaitons la bienvenue à :

BENSOUSSAN Evann
BERLAND Louise
BLANCHARD Victoria
BOLTS Chloé
BOUCHE Lisa
BRESSON Ezio
CHARBIT - - AZIBO MEALEM Adam
DEVINE VOUDON Eloïse
FILLOUX Clément
GALMACE Maïa
GOSCICKI Noah
OLIVIER Fidgy
POURQUERIE Noé
VICTORIEN Raphaël
VIVES Adam



Tous nos vœux de bonheur à :

ABECK Guillaume et GRUND Christine, mariés le 10 septembre 2011
BRESSON Jean-Marc et BECHET Gaëlle, mariés le 08 septembre 2011
MANRIQUE Christian et REYREAUD Cécile, mariés le 03 juin 2011
RAT Stéphane et LALIEVE Pascale, mariés le 27 août 2011



Adieu à :

BORDE Jean-Louis
CROUIN Maurice
DELTEIL Georgette
JAVERZAC Eloïse
LABURTHE Josette
METAYER Christian
POURQUERIE Désiré
SOULIE Claude
VON ARX Rolf

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 08 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Mardi : 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
Mercredi : 13 h 00 à 17 h 00
Jeudi : 08 h 00 à 12 h 00
Vendredi : 08 h 00 à 13 h 30

Permanence de Monsieur le Maire : sur rendez-vous aux heures d'ouverture de la Mairie

Téléphone de Monsieur le Maire : 05.53.57.33.25

Téléphone de la Mairie : 05.53.73.55.50

Fax de la Mairie : 05.53.73.55.52

Mail : mairie.maurens@wanadoo.fr

Site Internet : Pays du Grand Bergeracois

SITE INTERNET

La commune dispose d'un site internet où vous trouverez les comptes rendus de réunion du Conseil Municipal, la liste des commerçants et artisans et leurs coordonnées, les associations communales et diverses informations concernant notre collectivité.

Site : www.pays-de-bergerac.com/mairie/maurens/index.asp

ASSISTANTE SOCIALE

Présence de l'Assistante Sociale Madame ALIMI-GAVILAN Emilie à la Maison de la Santé de Villamblard le :

- Mardi de 09 heures à 12 heures sans rendez-vous,
- Jeudi de 09 heures à 12 heures sur rendez-vous.

Téléphone : 05.53.54.98.56

CALENDRIER ELECTORAL 2012

ELECTION PRESIDENTIELLE

- 1^{er} tour le 22 avril 2012
- 2^{ème} tour le 06 mai 2012

ELECTIONS LEGISLATIVES

- 1^{er} tour le 10 juin 2012
- 2^{ème} tour le 17 juin 2012

COMMERCANTS

Restaurant Traiteur Auberge du Bon Coin : Mr PENNOU Jérôme : le Bost. 05.53.58.86.99
Boulangerie Pâtisserie : Mr RAT Stéphane : Le Bourg : 05.53.73.31.61
Bar Epicerie Le Village : Le Bourg : 05.47.56.55.22
Salon de Coiffure Racines : Mr BOSVIEL Sébastien : Le Bourg : 05.53.22.37.21
Animalia Editions : La Baysse : 05.53.24.07.60
Zélia Voyance et Magnétisme : Mme LEYX VALADE Nathalie : Le Bourg : 05.53.57.66.55

AGRICULTEURS

Mr BALTZER Jean-Pierre : agriculteur élevage vente de bois : La Caboussie : 05.53.58.09.20
Mme BORDE Juliette : agricultrice : Allias : 05.53.63.09.85
Mr BRUGEAUD : agriculteur : Lescuretie : 05.53.57.31.63
Mr LAUNAY Pierre : agriculteur : Le Bourg : 05.53.57.11.95

AGRICULTEURS VENTE A DOMICILE : (fruits et légumes)

Mr BONNET Robert : Le Breuilh : 05.53.57.64.90
Mr CHAZOT Thierry : Le Fieu : 05.53.57.29.99
Mr MARCHAND Eric : Le Fieu : 05.53.63.31.31

CONSERVES PRODUCTION ET VENTE

Mr AUBERTIE Hervé : Foie Gras : Le Breuilh : 05.53.57.08.43
Mr PEYREY Marc : Le Bost : 05.53.27.91.65
Mr BOUYSSY Thierry : apiculteur : Lescuretie : 05.53.24.15.95

PROFESSIONS LIBERALES

Cabinet Médical : Docteur WOLTERS Nicolas : Le Bourg : 05.53.57.60.04
Cabinet Infirmiers : Mme LAVAL Cécile, Mme DE RESSEGUIER Marion, Mr FERNANDEZ Guillaume : Le Bourg : 05.53.73.24.70
Docteur LAUNAY Christine : Vétérinaire : Le Bourg : 05.53.57.33.12

ARTISANS

SARL DESTRIEUX : Peintre : Lavergne : 05.53.61.81.89
Mr HOLZ Thierry : Peintre : Lescuretie : 05.53.57.13.18
Mr MAURY Jean-François : Peintre : Le Rouquet : 05.53.63.08.17
Mr LIDON Frédéric : Carreleur : La Caboussie : 05.53.73.84.42
Mr CLARET William : Maçon : Lescuretie : 05.53.57.90.85
Mr FAURE Laurent : Maçon : Le Petit Prat : 05.53.58.23.20
Mr GUIRMANDIE David : Maçon : Le Bost : 06.31.21.17.27
Mr NICOLAU Dominique : Maçon : Carrière : 05.53.63.47.79
Mr BONGRAND Maurice : Charpentier Couvreur : Toutifaut : 05.53.24.26.31
Mrs RIGHETTI : Plombier : Les Sarrazies : 05.53.57.70.56
Mr BAYLE Philippe : électricien : 05.53.58.12.91
Mr GAILLARD : Zinguerie, Chauffage, Sanitaire : Toutifaut : 05.53.57.26.73
Dordogne Froid Climatisation : Mr BORDE Walters : Allias : 05.53.63.38.06
Mr OLIVIER Gregory : Action Nettoyage : Le Petit Prat : 06.15.56.54.30
Mr FELTMANN Gipsy : Alliance Nettoyage : Lescuretie : 06.71.74.21.50
Mr LAFAYE Alain : Brico Services : Leymarie : 06.85.19.28.80

Mr COLIN Selim : Parcs et jardins : Le Villageot : 05.53.63.05.80
Mr MOULINIER Frédéric : Parcs et jardins : Langeas : 05.53.57.87.93
Mr TERRADE Jean-Michel : Parcs et jardins : Le Bost : 05.53.58.26.52

FAMILLES D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES

Mme BOSCOUJARET : Le Baillard : 05.53.27.94.23
Mme BUSSIERE Marie-Christine : Lescuretie : 05.53.57.82.99
Mme VEDRENNE Pascale : Lescuretie : 05.53.24.37.50

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme CABALLERO Jacqueline : Langeat : 05.53.63.49.18
Mme JANOT Julie : Les Brandes : 05.53.61.62.54
Mme LASSUDRIE Anne-Marie : Le Rouquet : 05.53.57.13.21

COMMERCANTS AMBULANTS **Devant la salle Municipale**

Charcutier : le jeudi de 15 heures à 18 heures
Boucher : le mardi de 11 heures à 12 heures

DIVERS

GENETICA : Le Perrier : 05.53.22.20.40
Les Ecuries du Baillard : 05.53.58.07.56

LA POSTE

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08 h 30 à 12 h 00
Mardi : 08 h 30 à 12 h 00
Jeudi : 08 h 30 à 12 h 00
Vendredi : 08 h 30 à 12 h 00

Téléphone : 08.99.23.95.61

e-mail : garrigue.daniel.depute@wanadoo.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
MONSIEUR DANIEL GARRIGUE DEPUTE DE LA DORDOGNE

Tél : 05.53.27.65.35
Fax : 05.53.58.22.31

vendredi 09h30	13-janv Le Buisson de Cadouin	samedi 14h30 16h30	14-janv Bergerac - assuré par collaborateur	lundi 09h30	16-janv Vélines Villefranche de Lonchat	vendredi 09h30 10h30	20-janv Gardonne	samedi 14h30 16h30	21-janv Bergerac	lundi 09h30 11h00	23-janv Mouleydier Lalinde	samedi 14h30 16h30	28-janv Bergerac
vendredi 09h30 11h00	03-févr Sigoulès Eymet	samedi 14h30 16h30	04-févr Bergerac	lundi 09h30 11h00	06-févr Maurens La Force *	vendredi 09h30 11h00	10-févr Le Buisson de Cadouin Monpazier	samedi 14h30 16h30	11-févr Bergerac	lundi 09h30 11h00	13-févr Beaumont du Périgord Issigeac	vendredi 09h30 10h30	17-févr Gardonne
samedi 14h30 16h30	18-févr Bergerac	lundi 09h30 11h00	20-févr Vélines Villefranche de Lonchat	samedi 08h30 10h30	25-févr Bergerac	lundi 09h30 11h00	27-févr Mouleydier Lalinde	vendredi 09h30 11h00	02-mars Sigoulès Eymet	samedi 14h30 16h30	03-mars Bergerac	lundi 09h30 11h00	05-mars Maurens La Force *
vendredi 09h30 11h00	09-mars Le Buisson de Cadouin Monpazier	samedi 14h30 16h30	10-mars Bergerac	lundi 09h30 11h00	12-mars Beaumont du Périgord Issigeac	vendredi 09h30 10h30	16-mars Gardonne	samedi 14h30 16h30	17-mars Bergerac	lundi 09h30 11h00	19-mars Vélines Villefranche de Lonchat	samedi 14h30 16h30	24-mars Bergerac
lundi 09h30 11h00	26-mars Mouleydier Lalinde	samedi 14h30 16h30	31-mars Bergerac	lundi 09h30 11h00	02-avr Maurens La Force *	vendredi 09h30 11h00	06-avr Sigoulès Eymet	samedi 14h30 16h30	07-avr Bergerac	lundi 09h30 11h00	09-avr lundi de Pâques	vendredi 09h30 11h00	13-avr Le Buisson de Cadouin Monpazier
samedi 14h30 16h30	14-avr Bergerac	lundi 09h30 11h00	16-avr Vélines Villefranche de Lonchat	vendredi 09h30 10h30	20-avr Gardonne	samedi 14h30 16h30	21-avr Bergerac	lundi 09h30 11h00	23-avr Mouleydier Lalinde	samedi 14h30 16h30	28-avr Bergerac	vendredi 09h30 11h00	04-mai Sigoulès Eymet
samedi 14h30 16h30	05-mai Bergerac	lundi 09h30 11h00	07-mai Maurens La Force *	vendredi 09h30 11h00	11-mai Le Buisson de Cadouin Monpazier	samedi 14h30 16h30	12-mai Bergerac	lundi 09h30 11h00	14-mai Beaumont du Périgord Issigeac	vendredi 09h30 10h30	18-mai Gardonne	samedi 14h30 16h30	19-mai Bergerac
lundi 09h30 11h00	21-mai Vélines Villefranche de Lonchat	samedi 14h30 16h30	26-mai Bergerac	lundi 09h30 11h00	29-mai Mouleydier Lalinde								

Sous Réserve de modification

* La Force : Rue des Ancienne Ecoles